

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le QUATRE DECEMBRE à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT TUGDUAL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane - Mmes LE BRIS Maryse – AUFFREDO Catherine - MM ROBIC Alain - ALEYAUME Dominique – Mme BERNARD Christiane – M LE MARRE Jean-Luc

Excusés : M DAUPHAS Christian (procuration à Maryse LE BRIS) - Mme CLAUDIC Carole

M Stéphane LE GAL a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1) **Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2025**

Il est approuvé en intégralité.

2) **Budget principal – Délibération Modificative Budgétaire n°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé en début d'année de supprimer le système de chauffage au fuel des vestiaires du stade compte tenu des nombreux vols de combustibles subis mais aussi de la vétusté de la chaudière. Pour ce faire, les équipements ont donc été enlevés, le système d'eau chaude sanitaire installé et il s'agit maintenant de mettre en place un radiateur électrique dans chaque vestiaire.

Les crédits inscrits au budget de l'année 2025 étant insuffisant, Monsieur le Maire propose aux membres de les modifier de la façon suivante

INVESTISSEMENT

dépenses :

197 - 231	Travaux de bâtiments	+2.000,00€
249 - 231	Programme de voirie 2025	-2.000,00€

Adopté à l'unanimité.

3) **Redevance Performances des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil du 28 novembre 2024 fixant à 0,3% le coefficient de performance du système d'assainissement pour l'année 2025 suite à l'instauration par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la nouvelle redevance.

Cette redevance, associée à la facturation de l'assainissement collectif effectuée par STGS pour le compte de la commune, se calcule de la façon suivante :

Taux annuel (fixé par l'agence de l'Eau) x coefficient de performance (fixé par la commune) x consommation en eau potable (en m3)

Ce coefficient est recalculé chaque année en fonction des paramètres de performance propres à chaque système d'assainissement.

Après avoir réalisé la simulation du nouveau coefficient de modulation global, il est proposé de fixer ce taux à 0,45%.

Adopté à l'unanimité.

4) Partenariat pour le développement des solutions d'habitats temporaires – Convention à signer avec RMCom et l'association AILES

L'hébergement temporaire des jeunes, actifs et saisonniers est un enjeu identifié par Roi Morvan Communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.

Il existe cependant sur le territoire communautaire une forte tension sur le parc locatif.

Par conséquent RMCom souhaite créer un réseau d'habitat multisites et multiformes, offrant des solutions temporaires et adaptées aux jeunes et aux travailleurs, e les rapprochant de leurs lieux d'emplois.

Pour cela il convient d'établir une convention avec AILES (Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités) pour formaliser ce partenariat sur le territoire communautaire.

Engagée dans la thématique de l'habitat de transition, AILES propose une gamme de services visant à faciliter l'accès au logement. Cela inclut la gestion d'un parc de logements diversifié, l'accompagnement des personnes dans leur recherche de logement, et le développement de projets favorisant la mixité sociale et l'intégration des différents publics.

La convention est signée pour 5 ans et aucune participation financière n'est demandée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Divers

Ancien presbytère

Un rendez-vous sera fixé avec Soliha en début d'année 2026 pour avancer sur le projet de réhabilitation des locaux de l'ancien presbytère

Friche industrielle Révolt

Monsieur le Maire se rendra à l'office notarial cde Guémené-sur-Scorff courant de semaine prochaine pour finaliser l'acquisition de la parcelle ZL n°62 dans le cadre du projet simplifié d'acquisition publique initialisé en mars 2024.

RIFSEEP

Le conseil municipal a décidé de mettre à jour la délibération relative au régime indemnitaire des agents de la commune. Le Comité Social Territorial Départemental sera sollicité pour avis de la proposition en début d'année 2026.

Agenda

samedi 6 décembre 2025 à 20h : Représentation théâtrale - salle polyvalente

jeudi 18 et vendredi 19 décembre 2025 de 14h à 17h : distribution des colis des aînés - salle polyvalente

vendredi 9 janvier 2026 à 18h30 : Vœux de la municipalité - salle polyvalente

SAINT TUGDUAL, le **- 9 DEC. 2025**

Le secrétaire de séance
Stéphane LE GAL



Le Maire
Raymond SIOU

